

**CREATION D'UN SERVICE COMMUN
D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS
(DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA D2015D08
POUR CAUSE D'ERREUR MATERIELLE)**

Conseil Communautaire du 5 Novembre 2015

D 2015	H	18
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	70	Motion – 71 dossier 1 – 72 dossiers 2 à 23
Votants	81	Motion – 83 dossier 1 à 23

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **30 octobre 2015** s'est réuni à l'Espace Exposition de MARMNADE, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ (à partir du dossier n°1)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC (+ pouvoir d'Alain LERDU à partir du dossier n°1) – Alain LERDU (pour le vote de la Motion)
<u>Calonges</u>	/
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	/
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir de Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de François NÉRAUD)
<u>Longueville</u>	Maurice DARQUE (<i>Suppléant</i>) (pour la Motion et le dossier n°1) – Guy FARBOS (à partir du dossier n°2)
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC (+ pouvoir de Bernard DIO)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie-Françoise BOUGUES) – Daniel BENQUET – Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL (à partir du dossier n°1) - Josette JACQUE T – Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU (+ pouvoir de Charles CILLIERES pour la Motion et le dossier n°1) – Jean-Pierre MARCHAND – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir de Martine CALZAVARA) - Laurence VALAY – Charles CILLIERES (à partir du dossier n°2)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (+ pouvoir de Yannick LAURENT)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (+ pouvoir de Nicolas MINER)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÜZÈRE – Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (<i>Suppléant</i>)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	/
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON (+ pouvoir de Laurence LOUBIAT-MOREAU) – Guy LAUMET – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (+ pouvoir de Jacky TROUVÉ)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir d'Alexandre FRESCHI) – Caroline DELRIEU GILLET

Absents ou excusés

François NÉRAUD – Alexandre FRESCHI – Guy IANOTTO – Carole VERHAEGHE – Thierry CONSTANS – Guy FARBOS (pour la Motion et le dossier n°1) - Bernard DIO – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES (pour la Motion et le dossier n°1) - Joël HOCQUELET – Bernard MANIER – Yannick LAURENT – Nicolas MINER – Jacques BRO – Jean-Pierre VACQUÉ – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Jacky TROUVÉ

Pouvoir de

François NÉRAUD à Francis DUTHIL – Alexandre FRESCHI à Christophe COURREGELONGUE – Carole VERHAEGHE à Michel PÉRAT – Bernard DIO à Jean-Claude DERC – Marie-Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES à Anne MAHIEU (pour la Motion et le dossier n°1) – Martine CALZAVARA à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE – Yannick LAURENT à Régine POVÉDA - Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Laurence LOUBIAT-MOREAU à Liliane KULTON – Jacky TROUVÉ à Gérard MARTET

Secrétaire de Séance

André CORIOU

Dossier n°17 -

CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS (DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA D2015D08 POUR CAUSE D'ERREUR MATERIELLE)

Par délibération 2015D08 en date du 20 mai 2015, le Conseil communautaire avait décidé de créer un service commun d'instruction du droit des sols.

Dans le délibéré, le conseil communautaire avait également accepté « le principe d'assurer l'instruction du droit des sols dans le cadre d'une convention de prestation de service, en faveur des communes non membres de Val de Garonne Agglomération ou des intercommunalités qui le solliciteraient. »

Or, par courrier en date du 1^{er} juillet 2015, le Sous-Préfet de Marmande nous précisait que « s'agissant des interventions prévues pour le compte de communes non membres ou d'autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, il convient de prévoir une habilitation statutaire liée à la mise en place de ce service commun, les statuts actuels ne permettant la réalisation de prestations de services, pour les communes et groupements extérieurs à Val de Garonne Agglomération, que dans le cadre des compétences transférées ».

Il convient donc de modifier la délibération D2015D08, dans la mesure où le service commun d'instruction du droit des sols ne s'adresse qu'aux communes membres de Val de Garonne Agglomération.

Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Supprime les articles suivants de la délibération D2015D08 du 20 mai 2015 :

- le principe d'assurer l'instruction du droit des sols dans le cadre d'une convention de prestation de service, en faveur des communes non membres de Val de Garonne Agglomération ou des intercommunalités qui le solliciteraient ;
- la délégation au Président de Val de Garonne pour l'approbation et la signature des conventions de prestations de services au profit des communes non membres de Val de Garonne Agglomération ou des intercommunalités qui le solliciteraient ;
- la création d'un Budget Annexe « Autorisation des Droits du Sol » pour la gestion des prestations de services externes

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<u>Résultat du vote</u>		
<i>Votants</i>	83	
<i>Pour</i>	82	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	1	Gilbert DUFFOURG

Fait à Marmande, le 5/11/2015

Publication / Affichage

Le 9/11/2015

Notification

Le

Le Président,

Daniel BENQUET